



Sébastien MORENO
Secrétaire départemental



Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire départemental

Montpellier, le 14/09/2015

A Madame La Directrice Académique
Inspectrice d'Académie de l'Hérault

Objet : Actes de violence contre des personnels de l'Education Nationale

Madame La Directrice Académique,

depuis le jour de la rentrée scolaire, les personnels de la communauté éducative exercent leur mission dans un climat de tension rarement rencontré jusqu'alors.

Ces tensions conduisent à des violences verbales et physiques des élèves et de leur famille en direction des personnels dont vous avez la charge.

Ces accès de violence ont donné lieu à des signalements et des dépôts de plaintes dont vous avez eu connaissance. Pour n'en citer que certains, Béziers école élémentaire Sévigné, collège de Paulhan, école élémentaire de Vias ...

L'Unsa Education et le SE-Unsa ne permettront jamais que s'immisce dans « la mentalité collective » l'idée que l'école puisse devenir un lieu où peut s'instituer le rapport de force physique et la violence comme mode de régulation.

Alors que certains journeaux municipaux caricaturent et dénigrent les enseignants, alors que les tensions sociales s'exacerbent dans notre pays et plus particulièrement dans certaines zones de notre département, les personnels dont vous avez la charge doivent pouvoir mener à bien leur mission dans la sérénité.

Ce climat rend plus que nécessaire la réactivation d'une Gestion des Ressources Humaines qui donne ces derniers temps de réels signes de faiblesse.

Les personnels enseignants et d'éducation 1^{er} et 2nd degré doivent pouvoir compter sur une administration réactive, cohérente et traçant des perspectives claires.

Cela fait aussi partie de la refondation de l'école.

Pour cela, l'UNSA Education et le SE-Unsa vous demandent de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du programme annuel de travail du CHSCT de l'Hérault, un ou plusieurs points sur les conditions de sécurité des personnels dans les établissements et l'accompagnement des agents victimes de violences physiques ou verbales.

Dans l'attente, notre fédération sollicite de votre part, qu'une information de tous les personnels sur les conduites et suites à donner en cas d'agression physique et verbale soit à nouveau

réactualisée et transmise. Les spécificités locales (services de médiation par exemple, équipe mobile de sécurité ...) pourraient y être rappelées.

Restant à votre disposition pour tout échange à ce sujet, nous vous prions de croire, Madame La Directrice Académique, en notre entier dévouement au Service Public d'Éducation.

Sébastien Moreno
Secrétaire Départemental UNSA Education 34

Jean Robert Biggio
Secrétaire Départemental SE-UNSA 34

